



PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 MARS 2025 – 20H30

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de mars, à vingt heures et trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, sous la présidence de Monsieur Benoit VERNAISON, Maire, en ses lieux habituels.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2025

Quorum : 8

Présents : M. Benoit VERNAISON ; Mme. Marie Dominique CHEVRON ; Mme. Marie Thérèse FAYOLLE ; M. Cédric FONT ; Mme. Marie-Line BALMONT ; Mme Claudie BARCET ; M. Anthony CUNHA ; Mme. Elodie MARION.

Secrétaire de séance : M. Cédric FONT

Absents excusés ; Mme. Isabelle BALLAS ; M. Romuald BANSE ; M. Laurent GIAUFFRET ; Marianne MASSON ; M. Maurice PETRE ; Mme Noémie VILLARD.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du jeudi 6 février 2025
- Choix d'une convention de participation pour le risque « santé » et le risque « prévoyance », et mandat au CDG69 pour mener la procédure
- Mise en vente des appartements
- Projet Local commercial
- Point travaux cœur de village
- Projet city-stade
- Projet décoration d'un transformateur électrique
- Comice des 4 cantons : recherche de bénévoles
- Cyclo des monts : recherche de bénévoles
- Campagne de piégeage des frelons asiatiques : recherche de bénévoles
- Bilan de la rencontre avec la lauréate du prix des Grands D'Monts à Duerne
- Demandes de subventions
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2025

Monsieur le Maire fait la lecture du compte-rendu du conseil municipal de février. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

CHOIX D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE « SANTE » ET LE RISQUE « PREVOYANCE », ET MANDAT AU CDG69 OPUR MENER LA PROCEDURE

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette participation devient obligatoire pour :

- les risques prévoyance depuis le 1er janvier 2025.
- les risques santé à effet du 1er janvier 2026.

Cette participation peut être accordée, au titre d'une convention de participation. Cette convention est conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence avec un organisme d'assurance, soit par l'employeur, soit par le centre de gestion.

Le CDG 69 mène de nouveau, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci) une convention de participation sur le risque santé et une convention de participation sur le risque prévoyance à compter du 1er janvier 2026.

Il est proposé de mandater le CDG 69 afin de mener pour son compte la consultation nécessaire à la gestion de ces deux risques.

A son terme, la commune conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts.

Le conseil accepte à l'unanimité de mandater le CDG69 pour mener la consultation.

MISE EN VENTE DES APPARTEMENTS

Lors d'un précédent conseil la commune avait décidé de mettre en vente les appartements VENET au prix de 145 000€.

Après discussion avec l'agence immobilière en charge de la vente de ces biens, Cédric FONT propose d'abaisser le prix de vente à 120 000€.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le nouveau prix.

En ce qui concerne le nouvel appartement au « 1 rue de la mairie », le conseil municipal avait décidé en novembre de le mettre en vente pour 286 000€. La commune n'a reçu aucun appel. Cédric FONT propose de baisser le prix à 250 000€. Le conseil municipal ne souhaite pas le vendre à ce prix. Après un tour de table, il est décidé finalement de le mettre en location pour un prix de 900€ par mois.

NOUVEAU LOCAL COMMERCIAL

Monsieur le Maire explique au conseil avoir reçu la demande d'une esthéticienne pour l'utilisation d'une moitié du local. Une seconde entreprise serait intéressée pour la 2^{ème} partie. Il explique avoir demandé le chiffrage pour la séparation en 2 locaux distincts. Les études de faisabilité sont en cours. Monsieur le Maire propose d'en rediscuter lors d'un prochain conseil afin d'avoir les éléments financiers nécessaires pour fixer un loyer.

AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE

Les travaux viennent de débiter pour la partie lotissement pour une durée d'environ 2 mois et demi. La suite des travaux enchainera pour également 2 mois et demi.

PROJET DERNIERE PHASE POLE SPORTIF (CITY STADE – ZONE DE LOISIRS ET CHEMINEMENT)

Après avoir demandé un nouveau chiffrage au maître d'œuvre en enlevant des éléments qui peuvent être fait en interne par les agents, nous avons un nouvel estimatif à 173 630 €. Il faut encore revoir avec le maître d'œuvre.

DECORATION D'UN TRANSFORMATEUR

Monsieur le Maire explique vouloir faire peindre le transformateur à l'entrée du village « route de Ste Foy ». Les élus sont partant pour faire une peinture trompe l'œil représentant une cabane avec du lierre ou autre feuillage par exemple. Voir les propositions de l'artiste

COMICE DES 4 CANTONS

Pour l'organisation du comice des 4 cantons, la commune a besoin de bénévoles pour le week-end du comice qui aura lieu le 5 et 6 juillet.

ORGANISATION DU CYCLO DES MONTS

Le cyclo des Monts à lieu le 24 mai et traverse Duerne dans la matinée. Il faudra prévoir un ravitaillement. Claudie BARCET sera référente pour cette manifestation.

CAMPAGNE DE PIEGEAGE DU FRELON ASIATIQUE

La problématique des frelons asiatiques est une problématique sanitaire majeure à prendre en compte. En effet, en plus du problème qu'ils peuvent poser auprès des abeilles, même s'ils ne sont généralement pas agressifs envers les humains sauf s'ils se sentent attaqués, leurs piqûres peuvent provoquer la mort. C'est pour cette raison que les communes sont sollicitées par le GDS (Groupement de défenses sanitaires).

Monsieur le Maire explique donc qu'il est nécessaire de désigner un référent auprès du GDS. Marie Dominique CHEVRON sera la référente pour la commune.

□ **BILAN RENCONTRE PRIX DES GRANDS D'MONTS DE LA CCMDL**

Marie Dominique CHEVRON fait un bilan de la soirée de remise des prix des grands d'Monts organisée cette année à Duerne. Il y a eu beaucoup de monde.

□ **QUESTIONS DIVERSES**

- Adressage : Marie Dominique CHEVRON explique avoir travailler sur la Base d'Adresse Locale concernant des erreurs sur les adressages. Si la population constate d'autres erreurs, il ne faut pas hésiter à le signaler en mairie.
- ADMR : Marie-Thérèse FAYOLLE explique que les bénéficiaires duernois sont contents du service apporté. Elle explique également que l'ADMR recherche activement des bénévoles et du personnel sans quoi il ne sera pas possible d'intervenir chez toutes les personnes en ayant besoin.
- Inauguration de l'église : Marie-Thérèse FAYOLLE donne rendez-vous à 8h à la salle des fêtes pour préparer la salle afin que tout le monde puisse se rendre à la cérémonie des anciens combattants ensuite.
- Les prochains conseils municipaux auront lieu :
 - Le jeudi 3 avril
 - Le jeudi 15 mai
 - Le jeudi 5 juin

Fin de séance à 22h20
Affiché en mairie le 10/04/2025

Le Maire,
Benoit VERNAISON